

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mercredi 18 Décembre 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice: 126

Quorum exigé : 64 Membres présents : 72

Pouvoirs: 14

Membres votants: 86

Date de la convocation : 12/12/19

L'an deux mil dix-neuf et le mercredi 18 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents: Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BARON Marc, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELA-MARE Frédéric, Monsieur BAUDUIN Pierre, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SCRI-BOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés: Monsieur ADELINE Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESHAYES Claude, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Madame POTTIER Lydie, Monsieur SZAL-KOWSKI Denis, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VARANGLE Ingrid, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste.

Pouvoirs: Monsieur DANIEL Jean-Claude pouvoir à Madame NADAUD Nadia, Madame DECLERCQ Florence pouvoir à Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur FILET Gérard pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur

LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur HEUTTE Yvon pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Monsieur JEHANNE Eric pouvoir à Madame CANU Françoise, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame BINET Brigitte, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PORTAIS Alain pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Monsieur VAMPA Marc pouvoir à Monsieur DORGERE François.

<u>Délibération n° 252/2019</u>: Réseau des bibliothèques intercommunales, Signature de conventions d'objectifs avec le Département de l'Eure

Par délibération AG2017-47, en date du 14 décembre 2017, le conseil communautaire a décidé d'intérêt communautaire le réseau des trois bibliothèques situées à Saint Eloi de Fourques, au Bec Hellouin et à Neuville sur Authou.

Ce réseau de bibliothèques intercommunales (RBI) est un service public ayant pour mission de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation, à la documentation et à la culture de tous.

Ce réseau fonctionne entres autres, grâce à un partenariat avec le Département de l'Eure. En effet, la Médiathèque départementale permet au réseau de :

- Fonctionner avec un logiciel de gestion informatique pour l'ensemble des bibliothèques. Les coûts de gestion sont pris en charge par le Département (maintenance et formation incluses);
- Bénéficier d'un fonds de documents (livres, CD, DVD...) dont plus de 50% est prêté par la Médiathèque Départementale;
- Proposer à ses usagers une connexion gratuite à la médiathèque numérique départementale ;
- Proposer aux agents et bénévoles des formations professionnelles gratuites ...

Le partenariat entre le Département de l'Eure et l'Intercommunalité s'inscrit dans le plan de lecture publique que le Département souhaite développer (cf. annexe 1 à la délibération) à savoir :

- Renforcement du maillage territorial
- Des actions nouvelles vers les lecteurs (lutte contre l'illettrisme, le numérique au cœur des pratiques...)
- Partenariat avec les communes et les EPCI avec 4 conditions pour un service plus attractif, équitable et convivial :
 - o Accessibilité
 - o Gratuité
 - o Budget d'acquisition
 - o Horaires adaptés

Ces critères peuvent évoluer en fonction du niveau attendu.

Critères	Bibliothèque Niveau 3	Bibliothèque Niveau 2	Bibliothèque Niveau 1 oui	
Locaux accessibles aux handicaps	oui	oui		
Superficie (0.07m²/habitant)	Mini 50m² et 0.07m²/habi- tant	0.07m²/habitant	0.07m²/habitant	
Personnel	1 salarié par tranche de 2 000 habitants	1 salarié par tranche de 2 000 habitants	1 salarié par tranche de 2 000 habitants	
Gratuité des emprunts oui		oui	oui	
Ouvertures hebdomadaires mini- mum	8h	12h	16h	
Ouverture le mercredi - le samedi le mercredi le same		le mercredi <u>et</u> le samedi	le mercredi <u>et</u> le samedi	
Budget annuel d'acquisition	2€/an/habitant	2€/an/habitant	2€/an/habitant	
Appels à projets du Département	1	2	2 à 5	
nternet pour le public Accès (via post informatique)		WIFI public	WIFI public	

Dans cette démarche, le Département a rencontré l'intercom Bernay Terres de Normandie le mercredi 4 septembre 2019. A l'issue de cette réunion la mise en place de conventions d'objectifs a été proposée :

- De niveau 2, pour les bibliothèques intercommunales situées à Neuville sur Authou et au Bec Hellouin
- De niveau 1, pour la bibliothèque intercommunale située à Saint Eloi de Fourgues

Aussi, il vous est proposé d'autoriser le président à signer les conventions d'objectifs annexées entre l'IBTN et de Département de l'Eure.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

Vu l'article L310-1 du Code du Patrimoine indiquant que les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes et les groupements de communes ;

Vu l'article L3233-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que le Département apporte aux communes qui le demandent son soutien à l'exercice de leurs compétences ;

Vu la délibération AG2017-47 du conseil communautaire du 14 décembre 2017-portant sur l'intérêt communautaire du réseau des trois bibliothèques situées à Saint Eloi de Fourques, au Bec Hellouin et à Neuville sur Authou;

Vu la délibération 66-2018 du 13 avril 2018 portant sur le règlement intérieur du réseau des bibliothèques intercommunales ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

✓ AUTORISE Monsieur de président à signer les conventions d'objectifs avec le Département de l'Eure pour le développement de la lecture publique

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Absten- tions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
72	14	86	3	83	0	83

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibé-

rations.

Le Président,

Jean Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20191218-252_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2019 Affichage : 23/12/2019

Page 3 sur 3